

tenue par Monsieur ZUPAN, Président(e) du Tribunal
En présence de Madame KIEFFER, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2500812	RAPPORTEUR: Monsieur David ZUPAN
Titre de l'affaire	REFERE SUSPENSION - ENVIRONNEMENT - Arrêté PREF SGAD BE 2024 241 du 21/05/24 portant autorisation de la création de la liaison sud d'Auxerre (LiSA) sur le territoire des communes d'Auxerre, Chevannes et Villafargeau pour la section RN6 et RN 151 - arrêté PREF SGAD BE 2024 20 portant autorisation similaire pour la section RN 151 RD 965 sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Yonne	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION YONNE VIVANTE	CATRY THÉODORE (Cour)
	ASSOCIATION DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE DE L'YONNE	CATRY THÉODORE (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE L'YONNE	M. le Préfet
	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE	
02)	DOSSIER N° 2500813	RAPPORTEUR: Monsieur David ZUPAN
Titre de l'affaire	REFERE SUSPENSION - ENVIRONNEMENT - Suspension des délibérations du 31/01/25 par lesquelles le conseil départemental de l'Yonne a approuvé la déclaration de projet relative à la création de la "Liaison Sud d'Auxerre" et affirmé l'intérêt général du projet.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION YONNE VIVANTE	CATRY THÉODORE (Cour)
	ASSOCIATION DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE DE L'YONNE	CATRY THÉODORE (Cour)
	ASSOCIATION YONNE NATURE ENVIRONNEMENT	CATRY THÉODORE (Cour)
Défendeur	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE	

Arrêté le 06/03/2025

Le président du tribunal